

PRÉSENCES DE LA RENCONTRE

REPRÉSENTANTS DES PARENTS

Nathalie Vassilaros, Katherie Rochette, Nicole Kisisa, Gnahoua Zoabli, Fabienne Germeil, Pascale Lidji, Raymonde Gomis

REPRÉSENTANTE DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Julien Carrière

REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS

David Hamel, Jean-Philippe Viau

REPRÉSENTANTES DES PROFESSIONNELLES

Ève Dell'Aniello, Marie-Claude Sénécal

REPRÉSENTANTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Anne-Lyse Levert

REPRÉSENTANTE DES DIRECTIONS D'ÉCOLE

Isabelle Girard

PUBLIC

Carmen Lemire, Sabrina Desjardins

SECRÉTAIRE DU CCSÉHDAA

Rudi Maghuin



**Centre
de services scolaire**

Marguerite-Bourgeoys

Québec

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>». Il soutient comprendre que le CP ne peut pas entériner des parents n'ayant pas été élus. Il estime qu'une solution devra être trouvée rapidement. Il ajoute qu'il se demande quel représentant serait enlevé et pour quelle raison? Il soutient qu'on mobilise des gens qui prennent un engagement et qui se présentent mois après mois. Le membre déclare avoir le souci que les choses se fassent selon les règles de l'art.</p> <p>Un membre déclare favoriser des modes alternatifs visant à ajouter des parents plutôt que de pénaliser les représentants du CSSMB. Il ajoute que ces derniers apportent beaucoup d'informations à la table du CCSÉHDAA. Il privilégierait, si cela est possible, que les règles de régie internes soient modifiées pour prévoir l'ajout de parents ou de substituts parents.</p> <p>Madame Levert rappelle aux membre parents du CCSÉHDAA de ne pas oublier d'aviser monsieur Rudi Maghuin advenant qu'ils soient indisponibles pour une rencontre afin qu'un appel aux substituts puisse être effectué.</p>
2. Période de questions du public	Aucun membre du public ne souhaite intervenir.
3. Adoption de l'ordre du jour DA 04-0003f	

6.1. Santé mentale

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

7. Adoption des règles de la régie interne

Des propositions d'un membre du CCSÉHDAA de modifications des règles de régie interne, ayant été acheminées par courriel avant la séance, sont présentées à l'écran. Les membres du CCSÉHDAA échangent des suggestions de modifications. Un membre mentionne que dix membres parents ont été élus. À ceux-ci se sont ajoutés deux substituts. Il se demande s'il n'aurait pas été préférable d'avoir 12 membres parents et de ne pas élire de substituts afin d'éviter d'éprouver des difficultés à atteindre le quorum.

Madame la présidente indique qu'elle vérifiera les présences aux premières rencontres du CCSÉHDAA afin de déterminer si les membres absents lors de celles-ci étaient les mêmes. Un membre déclare qu'il pourrait être utile de demander aux membres du CP si certains aimeraient se joindre au CCSÉHDAA, quitte à les nommer substituts. Il soutient qu'un problème vient du fait que les plans d'intervention ne se font souvent qu'en novembre alors que l'AGA se tient en octobre. Il ajoute que des parents seraient peut-être éligibles plus tard mais qu'ils ne le sont pas au moment de l'AGA.

Un membre soutient que l'information relative à l'AGA ne vient pas correctement dans les écoles. Il ajoute que les liens menant aux séances virtuelles peuvent créer de la confusion. Elle soutient qu'il y a une rupture dans la communication. Elle déclare qu'il arrive que les parents aient l'impression que des directions d'établissement font de la rétention d'informations.

Monsieur Hamel signale que monsieur Zoabli et lui-même ont été élus à la vice-présidence du CCSÉHDAA. Il soutient avoir constaté, à la lecture des règles de régie interne du comité, qu'une des attributions de la vice

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>faire un plan d'intervention en fonction de ce qu'ils connaissent de l'élève. On a un très grand nombre de parents qui pourraient être présents ce soir-là.</p> <p>Madame la directrice adjointe invite les membres à communiquer leurs propositions de modifications des règles de régie interne. Elle ajoute que le sous-comité, suggéré par madame la vice-présidente, pourrait rencontrer Maître Kristel Woo, coordonnatrice au Secrétariat général, pour regarder les propositions et voir ce qui doit être modifié de façon légale. Les membres en conviennent.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par madame Raymonde Gomis et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du CCSÉHDAA de mandater un sous-comité afin de procéder à la modification des règles de régie interne du comité, composé des membres suivants : Madame Anne-Lyse Levert (coordonnatrice), Madame Raymonde Gomis, madame Fabienne Germeil, madame Katherie Rochette et monsieur Gnahoua Zoabli _____ .</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
8.4. Comité de parents 8.5. Congrès virtuel de l'Institut TA (23 au 25 mars 2022) 8.5.1. Résolution pour la participation de madame Vassilaros	La prochaine séance du CP se tiendra le 20 janvier 2022. Madame la présidente mentionne que le CCSÉHDAA n'a pas été en mesure d'adopter une résolution en décembre dernier, faute de quorum, pour la participation de madame Vassilaros au prochain congrès virtuel de l'Institut TA. IL EST PROPOSÉ par madame Ève Dell'Aniello et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du CCSÉHDAA de rembourser madame Nathalie Vassilaros pour les frais afférents à son inscription au congrès virtuel de l'Institut TA se tenant du 23 au 25 mars 2022 _____ .
9. Concours du CCSÉHDAA	Monsieur Zoabli informe les membres du CCSÉHDAA au sujet de la tenue du Forum PEHDAA de la FCPO du 5 février 2022. Monsieur Zoabli signale s'être inscrit pour le Conseil général et pour le Forum PEHDAA en tant que délégué 1 du CP à la FCPO. Madame la vice-présidente indique que deux délégués du CCSÉHDAA auront à participer au Forum au nom du comité.

9.1. Mot du sous-comité

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>pour une évaluation et qu'une évaluation se fait durant une période virtuelle, il devrait normalement avoir aussi son temps virtuel. Madame Levert dit qu'elle serait surprise que beaucoup d'évaluations aient été faites durant la période virtuelle.</p> <p>Madame Levert invite les membres du CCSÉHDAA à lui faire parvenir leurs questions personnelles et qu'elle se fera un plaisir d'y répondre. Advenant que ces questions soient intéressantes et pertinentes pour l'ensemble du CCSÉHDAA, madame la directrice adjointe mentionne qu'elle sera ravie d'y répondre lors des rencontres.</p>
12. Levée de la séance	La séance du CCSÉHDAA du 9 novembre 2022 est levée à 21 heures 37.

Liens utiles :
<https://hes> :